



Décision de l'Assemblée plénière
25 mars 2021

Dialogue culturel national; programme de travail à partir de 2021; thèmes: approbation

Considérations du Secrétariat général

- 1 Plate-forme destinée aux échanges et à la collaboration au sens d'une politique culturelle nationale, le Dialogue culturel national a été institué le 25 octobre 2011 par la Confédération, les cantons, les villes et les communes.
- 2 Lors de leur séance du 23 novembre 2020, les représentants du niveau politique du Dialogue culturel national ont décidé, sous réserve de la décision de la Conférence des directeurs de la culture, d'inscrire trois nouveaux thèmes au programme de travail à partir de 2021, à savoir la *stratégie nationale en matière de patrimoine culturel, la rémunération appropriée des acteurs culturels et le développement durable dans la production culturelle*, ce qui implique la création de trois groupes de travail à cet effet.
- 3 D'ici à l'automne 2021, les représentants du niveau politique se verront présenter les objectifs, les jalons et les délais assignés aux trois groupes de travail, sur proposition commune du groupe de travail concerné et des représentants du niveau opérationnel.
- 4 En raison notamment de la mise en œuvre des mesures contre les effets de la pandémie dans le domaine de la culture, qui constitue une lourde charge pour les cantons, la Conférence des délégués cantonaux aux affaires culturelles indique que le groupe de travail *Rémunération appropriée des acteurs culturels* pourra uniquement procéder à de premières consultations en 2021. Il ne lui sera pas possible d'examiner des mesures, de formuler des recommandations concrètes, voire de les mettre en œuvre avant 2023.
- 5 Lors de sa séance du 28 janvier 2021, le Comité a approuvé la présente décision pour qu'elle soit soumise à l'Assemblée plénière.

Décision de l'Assemblée plénière

L'Assemblée plénière approuve le programme du Dialogue culturel national à partir de 2021, avec ses trois thèmes *stratégie nationale en matière de patrimoine culturel, rémunération appropriée des acteurs culturels et développement durable dans la production culturelle*.

Berne, le 25 mars 2021

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Notification:

- Membres du Dialogue culturel national
- Membres de la CDAC

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

412-24 fj/bop